Mise en ligne : 17 février 2019.
Dernière modification : 4 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

# OFFICE INDOCHINOIS DU RIZ

Un office des riz
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1929)

Le gouverneur général de l'Indochine a préparé la création d'un « Office indochinois des riz ». Cet office, dont l'utilité est manifeste, qui rendra les plus grande services, sera organisé sur les bases d'un important travail de M. Yves Henry, inspecteur général de l'agriculture des colonies, membre de l'Académie d'agriculture de France, et de M. Maurice de Visme [1], ingénieur principal des travaux d'agriculture, chef du bureau d'Etudes d'hydraulique agricole.

Des concours de paddy, institués par M. Cognacq, gouverneur de la Cochinchine, n'ont guère donné de résultats. Plus sérieux ont été ceux obtenus dans les laboratoires d'études, notamment par M. Carle, qui, avec une patience et une expérience remarquables, a étudié les espèces de riz, leur sélection, leur hybridation et les méthodes utiles pour obtenir l'unification des types.

Il importait de grouper ces travaux, de les résumer, d'en tirer une leçon pratique sans cesse perfectionnée. De les compléter aussi. Le -travail de M. Yves Henry et de Visme remplit cette lacune.

Les censeurs ont d'abord étudié la démographie agricole, c'est-à-dire la densité de la population paysanne, les causes qui ont présidé à la répartition de cette population.

Les chiffres donnés par eux fournissent les plus utiles indications.

Par exemple : le chiffre limite d'habitants que peut nourrir annuellement un hectare de rizière est quatre au Tonkin, quatre et demi en Cochinchine. C'est-à-dire que un kilomètre carré de rizière pourra nourrir au maximum 400 à 450 habitants.

Or, partout, en Cochinchine, la densité des habitants est inférieure à 400 âmes par kilomètre carré ; elle varie de 27 (province de Baclieu) à 182 (province de Vinh-Long).

Partout donc, en Cochinchine, la terre répartit sa richesse entre un nombre trop restreint d'individus ou bien reste souvent inculte.

Au Tonkin, cette densité maxima de 400 est de beaucoup dépassée. Dans la province de Hung-Yen, elle atteint 446, dans celle de Thanh-Hoa, 475, de Ha-Dong, 300, de Thai-Binh 563, de Ha Nam, 572, et enfin de Nam-Dinh 600 ! Dans les autres provinces, le chiffre de la population est à la limite.

On peut donc dire, d'après le coefficient alimentaire choisi, que la grande région deltaïque du Nord ne suffit pas ou suffit à peine à alimenter la population qui l'habite, et que, dans cinq provinces en particulier, cette population est nettement sous-alimentée.

Il faut, dès lors, améliorer la culture des riz, obtenir le rendement le meilleur des rizières indochinoises.

Or, si des étendues de plus en plus grandes de terrain ont été mises en valeur, si des travaux hydrauliques — dragages, creusement de canaux, drainages — ont été

---

[1] *Maurice* Paul de Visme (Blosseville, 24 février 1882-Nice, 28 janvier 1980) : ancien élève de l'Institut national agronomique, affecté à Madagascar (1913), chevalier du mérite agricole, chevalier de la Légion d'honneur comme capitaine au régiment de tirailleurs annamites (*JORF*, 6 août 1936, p. 8417), officier comme directeur de l'Office indochinois du riz (*JORF*, 27 juillet 1950).

exécutés, peu d'efforts ont été faits dans le sens de la culture raisonnée, scientifique des terres, et le rendement le meilleur du travail de l'homme.

Pour préparer ce qui doit être fait, les auteurs étudient ce qu'est la riziculture en Indochine — et chacun des points de leur étude mériterait de s'y attarder : les caractères de rizière, le régime hydraulique —, le rôle de l'eau, la nature du sol et la main-d'œuvre.

Un important paragraphe est également consacré aux types de rizière, aux climats, aux aléas culturaux.

L'ouvrage est complété par une série de graphiques donnant les indications les plus nettes sur la riziculture en Indochine, sur l'exportation. Une série de très claires et de très-belles cartes démographiques précisent les données recueillies par MM. Henry et de Visme, qui préconisent, pour arriver à une utilisation pratique des documents qu'ils ont rassemblés, un accord entre les agriculteurs, les usiniers et les acheteurs. L'Office, dont M. Pasquier étudie la création, présidera à cette union.

———————————

## UN DÉCRET DE M. PASQUIER NOMME LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L' « OFFICE DU RIZ »

(*L'Écho annamite*, 12 juillet 1930)

Comme suite au décret du Président de la République créant l'« Office indochinois du Riz » et assurant son autonomie, un arrêté a été pris, le 4 juillet 1930, par M. le gouverneur général, nommant le conseil d'administration de cet office.

Sont nommés administrateurs :

M. A. Bec, colon, président de la chambre d'agriculture ;

M. Gressier, colon, Rachgia, Soctrang ;

M. Lambert, colon à Pnompenh [pdt de la Société rizicole de Battambang] ;

Les directeurs de la Maison Denis frères* [Souhaité], de la Société des Distilleries Fontaine* [Trives], du Crédit foncier* [Bouvard].

———————————

## L'Office indochinois du riz a nommé son conseil de perfectionnement

(*L'Écho annamite*, 19 janvier 1931)

Le conseil de perfectionnement de l'Office indochinois du riz est composé comme suit :

### Section nord indochinoise

MM. Gruthier, riziculteur en Annam ; Nguyên quê Duong propriétaire foncier riziculteur en Annam ; Vu van An, membre du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers ; Nguyên huu Cu, riziculteur à Hanoï ; Ng. gia Huy, riziculteur à Gia lâm, membre de la Chambre d'agriculture du Tonkin ; Bernhard, directeur des Distilleries de l'Indochine ; Samuel Long, directeur de l'agence du Crédit foncier d'Hanoï ; Ton that Quang, président du conseil d'administration de la Banque du crédit populaire agricole de Thanh Hoa ; Nguyên nang Quôc, président du conseil d'administration de la Banque du Crédit populaire agricole de Thai Binh ; Ngô tiên Canh, président du conseil d'administration de la Banque du Crédit populaire agricole de Bac-Giang.

### Section sud indochinoise

MM. Vo hieu Dê, propriétaire foncier, riziculteur président du Syndicat agricole de Cantho ; *doc phu* Vinh Pham công Binh, propriétaires fonciers riziculteurs ; Lê van Luu, président du Syndicat agricole à Cholon ; Tran dinh Bao, président du Syndicat agricole de Vinhlong ;Tran van Thuan, propriétaire foncier, riziculteur à Kandal ; Prak, président du conseil d'administration de la Banque provinciale du Crédit populaire agricole de Soai Riêng, *mékhum* de Soai Riêng ; Bou, président du conseil d'administration de la Banque provinciale du Crédit populaire agricole de Preyvang, *mékhum* et conseiller de résidence

———————

## OFFICE INDOCHINOIS DU RIZ
(*Rapport au conseil de gouvernement*, 1931)

### Buts généraux et constitution.

L'Office indochinois du riz est né de la nécessité dans laquelle se trouve l'Indochine d'appliquer à l'exploitation de son domaine rizicole les méthodes modernes, qui conduisent à l'élévation de la rente du sol par l'accroissement et la régularisation du rendement et par une amélioration le la qualité du grain.

L'idée n'est pas neuve. Elle est le fruit de l'expérience de tous les grands pays céréaliers du monde. Elle a fait naître en Indochine des tentatives nombreuses et variées d'amélioration de la culture.

En cela, l'Office n'innove rien. Mais, à la réalisation de cette oeuvre, dont on conçoit généralement mal l'étendue et la complexité, il se propose d'apporter l'unité de vues et la méthode scientifique dans le travail de recherches, ainsi que la coopération de tous les intéressés dans l'application.

Dans le domaine de l'expérimentation et du travail au laboratoire, la faiblesse des résultats acquis à ce jour faisait ressortir la nécessité de rompre avec les errements passés.

Dans le domaine de l'application, que l'on n'a pas encore effectivement abordé, la coopération des producteurs avec les usiniers et les exportateurs qui servent notre clientèle s'avérait utile ou indispensable. Elle est déjà utile quand on se propose l'augmentation des rendements, pour la raison que les recherches qui visent cet objectif, mettent fatalement en oeuvre la sélection des semences, et que cette sélection doit également satisfaire aux desiderata de l'usinier et à ceux de nos clients quant à la qualité du grain.

Quand on se propose d'améliorer le conditionnement des riz, ou de préparer des standards, cette coopération devient alors indispensable, car le conditionnement dépend pour une large part de l'usinage et doit être rendu possible par une réduction du nombre des variétés cultivées. Toute transformation dans la culture se répercute plus ou moins directement, avec plus ou moins d'intensité à l'usine et à l'exportation. C'est pourquoi l'Office n'aurait pu remplir pleinement son rôle de metteur en oeuvre et d'animateur, qui est son rôle essentiel, sans une coopération étroite entre les producteurs qui en forment l'assise, les usiniers et les exportateurs. Son plan général d'action et ses programmes de travaux, qui trouvent leur fondement dans la culture, doivent tenir compte des exigences du marché extérieur.

Parmi les éléments qui participent à la production, il convenait de faire tout particulièrement appel : d'une part, à tous les groupements syndicaux ou mutualistes voués à la riziculture, de l'autre aux Caisses de Crédit agricole et aux établissements financiers qui soutiennent l'agriculture de leur crédit.

Enfin, il était indispensable de libérer l'Office des règlements administratifs qui auraient paralysé son action, tout en le maintenant dans le cadre des grands services publics.

Cette conception large du relèvement de la riziculture, qui substitue à des actions de détail fatalement vouées à l'insuccès, une action méthodique d'ensemble conjuguant dans la mesure du possible les efforts et les intérêts, a été sanctionnée par le décret du 10 avril 19-30 et l'arrêté général du 31 mai 1931.

Le décret institue l'Office en établissement public doté de la personnalité civile.

L'arrêté général règle son régime administratif et financier dans la forme habituelle des établissements publics. Il crée et définit les attributions du conseil d'administration, composé en majorité de membres nommés par le gouverneur général après consultation des chambres, syndicats et associations intéressés à la culture, à l'industrie et au commerce d'exportation du riz, au crédit agricole. Ce conseil est présidé par l'inspecteur général de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

Sa composition est la suivante : .

MM. Yves HENRY, inspecteur général de l'Agriculture aux colonies, président ;

BEC, président de la chambre d'agriculture de Cochinchine, vice-président ;

[Henri] BOUVARD, directeur du Crédit foncier [de l'Indochine], membre ;

BUI-QUANG-CHIÊU, directeur de la Société agricole franco-annamite, membre ;

GRESSIER, président du Syndicat des Riziculteurs de Cochinchine, membre ;

TRIVES, directeur général de la Société française des Distilleries d'Indochine, membre ;

LAMBERT, président du conseil d'administration de la Société rizicole de Battambang, membre ;

[Maurice] SOUHAITÉ, administrateur-délégué de la Société des Riz d'Indochine, membre ;

TRUONG-VAN-BÊN, membre de la chambre d'agriculture de Cochinchine, membre ;

Les objectifs.

On a défini les deux objectifs qui se proposent à l'activité de l'Office :

1° Relever le rendement de la rizière, afin de réduire le prix de revient à la production ;

2° Améliorer le conditionnement du grain, afin de relever le prix de vente. L'un et l'autre concourent à valoriser la production rizicole et à stabiliser l'économie générale, à lutter efficacement contre les crises du genre de celle qui sévit présentement. Le relèvement du rendement constitue, en outre, le moyen le plus sûr de résoudre le problème alimentaire que pose, de façon aiguë, le surpeuplement des provinces du Tonkin et du Nord-Annam.

Pour l'un comme pour l'autre de ces objectifs, l'Indochine dispose d'une marge très large.

Dans le groupe des pays rizicoles du Pacifique, elle occupe à peu près le dernier rang quant au rendement moyen : 12 quintaux à l'hectare contre 18 au Siam, 15 à Java, 34 au Japon, quoique rien dans la nature de ses terres et ses ressources en eau ne justifie, à priori, un rendement aussi bas.

La qualité de ses sortes commerciales de riz, pour être moins défavorisée, n'est cependant pas satisfaisante. Malgré qu'elle possède plusieurs variétés produisant des paddys d'élite, un bon conditionnement des riz est rendu à peu près impossible par le trop grand nombre des variétés cultivées et le mélange des paddys avant l'usinage. Elle subit de ce fait un préjudice important, non seulement à cause de la préférence donnée sur les marchés du Pacifique aux sortes concurrentes, mais aussi de la plus-value qui leur est accordée et qui, pour le Garden Siam nº 1, représente 15 à 30 pour cent, selon l'année, de la valeur du Saïgon nº 1

Le Conseil de l'Office, au cours de ses séances des 3 et 6 juillet 1931, a discuté sur la situation de la riziculture et sur la crise actuelle. Il a délibéré sur le plan général d'action et sur le programme des travaux qu'il convenait d'adopter en ce qui concerne l'action propre de l'Office, pour atteindre les deux objectifs que nous venons de définir. Ses

décisions ainsi que les raisons d'ordre technique ou économique qui les justifient sont exposées brièvement ci-après.

Augmentation des rendements.

Des quatre facteurs qui agissent sur le rendement : travail approprié du sol, choix de variétés bonnes productrices, usage des engrais, atténuation des aléas de la culture, le premier n'a été retenu que dans la mesure où il serait réalisable dans le cadre habituel des procédés et des moyens indigènes de culture : le perfectionnement de la charrue indigène est dans ce cas. Les trois autres ont été reconnus d'importance capitale et générale

LES VARIÉTÉS À HAUT RENDEMENT

Parmi les variétés cultivées en Indochine, il en est dont le rendement est très supérieur à la moyenne des autres. Elles ne sont pas toujours les plus recherchées, car il est assez rare que les caractères « haut rendement » et « qualité du grain » soient associés dans une même variété, et parfois le cultivateur préfère sacrifier la quantité à la qualité, surtout lorsqu'il s'agit de riz de consommation locale.

Pour obtenir des variétés à haut rendement et à grain de qualité, il faut avoir recours aux méthodes de la génétique : simple sélection ou sélection après hybridation.

La sélection se fera surtout dans les variétés connues pour la qualité de leurs produits, par le choix de lignées ou de populations meilleures productrices ; les hybridations seront employées par exemple pour tenter d'associer, à un type donnant toute satisfaction par ailleurs, le caractère de haute productivité appartenant à un autre type.

Au programme de la campagne 1931, il est prévu un premier classement des variétés de chaque région naturelle, d'après leur comportement dans les champs d'essais de variétés. Le classement définitif sera fait d'après les moyennes des rendements de cinq campagnes consécutives. Parallèlement à ce travail et dès cette année, il est procédé au choix de têtes de lignées présentant de sérieuses qualités culturales et tout particulièrement, une bonne productivité.

LES ENGRAIS

Pratiquement, le problème à résoudre consiste à déterminer les modes de fumure les plus appropriés dans une situation donnée : nature et importance de la fumure organique, composition et quantité des complexes d'engrais chimiques, leur application.

Ces combinaisons sont commandées par la composition chimique et colloïdale des terres, ainsi que par leurs caractères physiques et leur régime hydraulique. Elles doivent être payantes.

Les complexes d'engrais chimiques doivent se limiter à un petit nombre et avoir une efficacité moyenne étendue, afin de pouvoir être recommandés aux négociants d'engrais, aux syndicats, aux coopératives, aux propriétaires et aux cultivateurs.

D'autre part, à cause des modifications apportées à la composition du sol par des applications successives d'engrais, les effets d'un même complexe varient dans le temps et il arrive qu'il doive être modifié. Un complexe ne peut être recommandé sans une expérience suffisante.

Dans une matière aussi neuve et aussi importante que l'introduction des engrais clans la culture, une expérimentation scientifique doublée d'une action prudente sont donc nécessaires, sous peine de courir tôt ou tard à des échecs qui rebutent le cultivateur. Cette expérimentation suppose un nombre suffisant de répétitions, non seulement au cours d'une même campagne, mais de campagnes successives. Des essais hâtifs, dispersés, exécutés sans contrôle et le plus souvent destinés à la propagande commerciale, peuvent faire autant de tort à l'agriculture qu'à la vente des engrais.

Mais, il va de soi que l'agriculture doit tirer d'une expérimentation correcte tous les bénéfices possibles, au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et que l'expérience même empirique tirée de l'agriculture indigène doit être mise à profit.

L'expérimentation en matière d'engrais ne s'accommode pas de stations fixes, tout au moins pendant la période préparatoire au cours de laquelle chaque campagne apporte des modifications dans la composition et dans la dose des complexes employés. Chaque nouvel essai doit être soustrait aux effets d'applications antérieures et, pour cela, être entrepris sur des parcelles neuves, de même nature et de même composition que les précédentes.

Il faut donc recourir, tout d'abord, à un réseau de champs d'essais, et réserver les, stations à certains travaux de génétique et à des études sur les assolements. '

Cette expérimentation de base peut être doublée utilement par des, essais exécutés par des syndicats, des cultivateurs, des marchands d'engrais, à la condition que ces essais répondent à certaines conditions et soient effectivement contrôlés par l'Office.

C'est conformément à ces directives que le Conseil de l'Office a réglé son plan de travail. Ce plan comporte trois parties; Tout d'abord, une partie expérimentale double, à savoir :

1° L'installation d'un champ d'expériences dans chacune des principales régions caractéristiques de culture ;

2° Le développement d'un réseau contrôlé de champs d'essais, en coopération avec les services de l'agriculture, les syndicats agricoles et les propriétaires riziculteurs, les marchands d'engrais.

La seconde partie consiste dans l'établissement de la carte agronomique des deltas du Mékong et du Fleuve Rouge, document indispensable tout autant aux recherches elles-mêmes qu'à l'application de leurs résultats. Cette carte sera complétée par une étude systématique de la flore spontanée des différentes régions, devant permettre par la suite d'apprécier à vue la valeur d'un terrain.

La troisième concerne le contrôle au laboratoire de la composition des engrais vendus aux syndicats et aux riziculteurs.

Pour la mise en route de ce plan, l'Office utilisera aussi complètement que possible les installations, et travaux antérieurs. Dans cet ordre d'idées, et réserve faite d'observations tirées de la culture indigène, l'expérience acquise jusqu'ici est courte et très fragmentaire. En dehors des séries expérimentales exécutées par l'Inspection générale de l'Agriculture et continuées par l'Office, elle se résume dans la recherche de l'efficacité des phosphates naturels employés seuls. Elle laisse donc entière la question des engrais, y compris celle de l'acide phosphorique appliqué sous différentes formes et en association avec les autres éléments fertilisants.

LES ALÉAS CULTURAUX

Le Conseil a porté spécialement son attention sur les aléas de la culture, notamment sur le manque ou l'excès d'eau, sur les ravages causés par les maladies et les parasites, aléas qui, dans certains districts, réduisent parfois, les rendements jusqu'à 50 et 60 % et d'une quantité moyenne annuelle qui ne semble pas inférieure à 20 pour cent pour l'ensemble de l'Indochine.

Le problème de l'eau en riziculture est capital. Disposer d'eau pour l'irrigation des terres hautes, pouvoir évacuer l'excès d'eau des terres basses, être maître de l'eau en un mot, ou tout au moins prévoir les crues, se défendre contre les inondations et limiter l'invasion des eaux salées constituent pour le producteur une assurance d'un prix inestimable.

Il se pose différemment pour la Cochinchine avec son réseau de canaux, que pour les autres pays avec les casiers et les systèmes d'irrigation et de drainage. Mais, dans tous les cas, les grands travaux une fois exécutés, il reste à en tirer le meilleur parti, tant par une gestion de caractère agricole de ces travaux que par des aménagements de détail relevant directement des agriculteurs. Or, peu d'entre eux possèdent les connaissances techniques nécessaires à leur étude et au contrôle de leur exécution, et ils n'ont pas davantage à leur disposition de service public spécialisé dans cette matière.

Pour combler cette lacune, le Gouvernement général a institué un bureau d'études d'hydraulique agricole, formé d'ingénieurs agronomes spécialisés a l'Ecole supérieure du Génie rural, et dont le rôle consiste à seconder les services des Travaux publics dans la préparation des projets d'irrigation et de drainage et à assister les exploitants agricoles dans l'aménagement de leur domaine. Deux ingénieurs de ce bureau ont été à cette intention détachés à l'Office du Riz à Saïgon. Deux autres sont affectés à l'Annam-Tonkin.

En vue d'étudier les maladies et les parasites du riz et de rechercher les moyens pratiques de les combattre, un phytopathologiste de l'Institut des Recherches agronomiques a été attaché à l'Office. Le Conseil s'est occupé spécialement de la lutte contre les rats. Il a demandé au Gouverneur général d'interdire la chasse aux serpents et a décidé de faire sans délai des essais méthodiques d'utilisation de virus.

Amélioration du conditionnement — Standards.

En ce qui touche la qualité, deux améliorations sont à envisager :

La première, qui est fondamentale, concerne le conditionnement (1) des sortes commerciales de riz ;

La seconde consiste dans la préparation de quelques standards (2) pour la consommation de choix, notamment en vue de la clientèle européenne.

Les deux se complètent et intéressent au premier chef la Cochinchine et le Cambodge. L'une et l'autre sont réalisables par les voies ordinaires de la sélection qui consistent :

1° Dans un recensement, une étude et une sélection des variétés locales. Le recensement suivi de la constitution de collections est fait dans chacun des milieux caractéristiques de la rizière. L'étude des

(1) Le conditionnement est l'ensemble des opérations de culture, d'usinage, de classement, de présentation qui déterminent la « condition » d'une matière donnée, c'est-à-dire l'ensemble de ses caractères, qualités et défauts ; par exemple pour le paddy : origine, humidité, proportion d'impuretés, et, pour le riz : forme, couleur pourcentage de brisures, etc..

(2) Le standard représente le terme ultime du conditionnement : une sorte commerciale et parfaitement définie. ……

variétés est faite pendant toute la durée de la végétation et sur les produits récoltés. La sélection s'applique, par étapes successives, à éliminer d'abord les variétés qui ne présentent pas Je summum des aptitudes culturales utiles pour ce milieu : résistance à la sécheresse ou, au contraire, adaptation au régime des inondations, résistance à la verse, rusticité, rendement, aptitude à utiliser les engrais, etc., ainsi que les qualités du grain requises par l'industrie et le.commerce ;

2° Dans l'application à ces variétés, des méthodes de la génétique, dont le but est de développer uniformément dans les descendances de ces variétés, l'ensemble de ces aptitudes et qualités ou quelques-unes d'entre elles plus spécialement ;

3° Dans la distribution des semences des variétés et hybrides d'élite . ainsi obtenus, aux services d'agriculture, syndicats, coopératives, propriétaires, en vue de la production pour la vente comme semences améliorées. Cette production doit être faite sous la surveillance et le contrôle de l'Office.

Comme on le voit, il s'agit là, dans l'ensemble, d'un travail régional et de longue haleine. La base de départ consiste dans un recensement, et une classification des variétés cultivées ainsi que dans l'introduction de variétés étrangères pouvant fournir ultérieurement de bons matériaux pour les opérations de génétique.

Ces dernières peuvent être conduites suivant deux méthodes : la sélection pedigree ou généalogique, la sélection massale.

La première, la plus délicate et la plus scientifique, conduit en partant d'un individu, à la création de lignées pures possédant à un très haut degré certaines qualités, mais à aptitudes culturales rigides et s'adaptant mal à des changements de milieu. Son

application est précieuse pour l'amélioration des plantes dans les pays agricoles avancés, où l'on est dans une large mesure maître des conditions de la culture. En culture indigène, ces desiderata se trouvent très rarement réunis, c'est pourquoi la sélection pedigree y trouve un champ d'action très restreint et de multiples causes d'échecs.

La seconde méthode, communément appelée sélection massale, procède du choix dans un champ de riz d'une variété déterminée, d'un certain nombre de pieds présentant à un haut degré les aptitudes culturales et les caractères morphologiques désirés. Les épis récoltés sur ces pieds sont ensuite soumis, à un examen individuel au laboratoire et fournissent un lot de grains à l'aide desquels on établit une culture nº 1 dans laquelle on répète, a la récolte, les opérations précitées. On établit ainsi des cultures nº 2, 3, 4, 5, etc., et on arrive à créer des populations progressivement affinées, constituées non par une descendance très pure et rigide d'un individu, mais par un ensemble d'individus possédant un complexe des aptitudes moyennes convenant à un milieu de culture donné, ainsi que les qualités requises pour le grain.

On peut arrêter raffinement à un point donné. On peut le pousser très loin : le riz .lava, standard destiné à la consommation européenne et produit de la culture indigène de la région de Chéribon, a été créé par cette méthode.

Pour les raisons données ci-dessus et à cause de la souplesse qu'offre dans la pratique la sélection massale, elle apparaît dans les milieux primitifs de culture comme le moyen le plus sûr pour réaliser, par étapes, une amélioration d'ensemble des aptitudes culturales des variétés communément cultivées et le conditionnement des paddy, ce qui, en définitive, est l'objet essentiel.

Le rôle de l'Office du Riz en cette matière est donc bien défini. Il lui appartient de faire le recensement des variétés cultivées, d'en étudier les aptitudes et les caractères sur place, de créer et de perpétuer dans des stations régionales des populations affinées ou des lignées pures, lesquelles alimenteront les producteurs de semences sélectionnées.

À un moment donné, et plus particulièrement pour le classement et la conservation des standards, il sera nécessaire de prévoir la construction de docks-silos dont on connaît le mécanisme et le rôle. Toutefois, ce projet mérite d'être préparé avec le plus grand soin, moins en ce qui touche à l'édification des docks-silos que le choix des emplacements et le mode selon lequel les agriculteurs et leurs associations participeront à leur gestion.

Dans ce domaine également, on ne peut recueillir des travaux antérieurs, nombreux cependant, et poursuivis pendant une longue période, des fruits substantiels. Les travaux consciencieux et importants du laboratoire de génétique ont abouti à la création dans un milieu très spécial " de quelques lignées et de quelques hybrides, mais leur comportement en grande culture n'a pas été étudié. L'usage de la table Certani et des trieurs de marques diverses, vulgarisé tant au Tonkin qu'en Cochinchine, n'a aucun rapport avec la sélection. Ces instruments font simplement du triage de grains.

En considération des données qui viennent d'être exposées, le Conseil, admettant l'amélioration du conditionnement dès paddy comme objectif principal et la préparation des standards comme objectif complémentaire, a arrêté comme suit le plan d'action de l'Office :

1° Recensement et étude sur place des variétés de riz cultivées ;

2° Amélioration de ces variétés par sélection massale ou par sélection pedigree, multiplication ;

3° Production massive des semences sélectionnées, par les services d'agriculture, les syndicats et les propriétaires riziculteurs, sous le contrôle de l'Office ; 4° Mise à l'étude de l'installation et de la gestion de docks-silos, dans les régions se prêtant à plus ou moins bref délai à la préparation de standards.

Estimation de la production. — Etude des marchés.

Dans le domaine commercial, le rôle de l'Office est très restreint. Etablissement public, il doit rester étranger à toute opération commerciale. Par ailleurs, il existe des groupements légalement désignés pour l'étude et la défense des intérêts du commerce. Toutefois, à ne considérer que les intérêts des producteurs dans les opérations de vente et d'exportation, une double lacune apparaît dans l'état actuel des choses.

Tout d'abord, producteurs et négociants sont mal renseignés sur l'état général des cultures en cours de campagne, ainsi que sur l'estimation de la production à la récolte.

Un bureau d'informations analogue à ceux qui existent, par exemple, aux Etats-Unis pour le blé, au Japon, aux Indes anglaises et en Birmanie pour le riz, disposant d'un réseau d'informations sérieux, rendrait les plus grands services aussi bien aux détenteurs de paddy, qu'aux négociants et aux pouvoirs publics.

En second lieu, nous sommes encore plus mal renseignés tant sur la situation exacte, que sur les prévisions de récoltes des marchés vendeurs, nos concurrents, et des marchés acheteurs, nos clients. L'utilité du bureau d'informations est là aussi indiscutable. Ce bureau pourrait, enfin, rechercher les modes les plus intéressants de publicité et de propagande et y participer lui-même s'il était doté de moyens financiers suffisants.

Le Conseil a décidé la création à l'Office d'un bureau d'informations, suivant la ligne exposée ci-dessus.

Organisation des services.

L'Office, institué par décret du 10 avril 1930, n'a été constitué matériellement et ne s'est ouvert à l'activité qu'au 1er janvier 1931. À cette date, il était mis en possession de ses premiers organes de travail et de ses moyens financiers.

Les premiers consistent dans les établissements rizicoles remis à l'Office par la Cochinchine, le Cambodge, le Tonkin, le Gouvernement général, et dont il convenait, après examen, de tirer le meilleur parti : les conserver, les déplacer, ou les rendre. Beaucoup d'entre eux ont été, pour des raisons étrangères à leur objet, situés en des points peu favorables ou contre indiqués. Un effort important devra être consenti dans le plus bref délai possible pour leur installation en milieu approprié et leur équipement. Les moyens financiers se réduisent actuellement :

1° À une subvention du budget général s'élevant à 230.000 piastres, représentant strictement les crédits dont les divers budgets disposaient en 1929 pour l'entretien du personnel et du matériel des établissements remis à l'Office ;

2° À une surtaxe additionnelle au droit de statistique, d'un montant par conséquent variable, estimé à 100.000 piastres en année normale, mais pouvant tomber à 40.000 piastres comme c'est le cas en 1931. Le produit de cette surtaxe est destiné à couvrir toutes les dépenses complémentaires de l'Office : direction, laboratoires, bureau des informations, constructions, etc...'

L'Office possède donc des moyens financiers très limités, qu'il sera nécessaire de développer dès qu'il sortira de la période des études et recherches, ainsi que pour l'installation de ses établissements.

L'organisation des services de l'Office correspond au plan d'action fixé par le Conseil. Elle comprend :

1° À Saïgon d'une part, à Hanoï de l'autre, un centre groupant laboratoires, collections, bureaux ;

2° Dans chacune des principales régions-types de culture, tin champ d'expérience complété par un réseau de champs d'essais installés chez les particuliers.

Le plan et les cartes schématiques joints donnent, d'une part, la disposition du bâtiment en construction destiné aux services de l'Office, de l'autre, les régions types de culture et les premiers emplacements conservés ou choisis pour les travaux en rizière.

Ce bref exposé des objectifs assignés à l'Office et des méthodes de travail qu'il doit s'imposer pour atteindre sûrement le but, met au premier plan le facteur-temps. Son importance est particulièrement grande aux colonies, à cause, non seulement, des

difficultés spéciales qu'y rencontre la création de toute entreprise, mais aussi de l'opinion publique toujours impatiente de résultats immédiats.

En matière agricole, le travail est discontinu. Il est fragmenté par campagne. La recherche et l'expérimentation doivent subir cette loi, et, à cause de cela, être conduites avec une grande sûreté et procéder par étapes dont les dernières sont souvent éloignées.

Utiliser à chaque étape les résultats obtenus, cela va de soi ; vouloir les doubler ou tirer de faits non confirmés, des conclusions qu'ils ne comportent pas, écarte immanquablement de la voie qui conduit au but. L'Indochine, qu'elle le veuille ou non, ne réalisera cette entreprise considérable de la rénovation de sa riziculture que par les méthodes connues, qui ont fait leurs preuves et en ouvrant à ceux qui en sont chargés un large crédit de temps.

———————

## M. Paul Reynaud en Indochine
(*Le Journal des débats*, 19 octobre 1931)

Le ministre des colonies, accompagné du gouverneur général, a visité l'arsenal de la marine et le port de commerce de Saïgon.

Il a présidé l'inauguration de l'Office du riz.

Une réception a eu lieu ensuite à la chambre de commerce.

Après avoir retracé l'historique du. développement du port de Saïgon, qui est le huitième des ports français et le troisième des ports coloniaux après Oran et Alger, le président a brossé un tableau de la crise actuelle et de ses conséquences sur la récolte prochaine, conséquences atténuées par les prêts saisonniers consentis par l'administration.

M. Reynaud a été reçu ensuite à l'hôtel de ville. Le ministre a remercié le corps municipal de l'accueil qui lui avait été réserve la veille par la population française et indigène. Il est allé déposer, après cette réception, des gerbes au monument aux morts français de la guerre et au temple du souvenir annamite, puis il s'est rendu au Syndicat des planteurs de caoutchouc*.

L'après-midi, le ministre, accompagné du gouverneur général, s'est rendu au lycée Petrus-Ky, ou la jeunesse annamite reçoit l'enseignement français.

Le reste de l'après-midi a été consacré à la visite de la ville de Cholon, décorée de drapeaux et d'oriflammes chinois.

———————

# COCHINCHINE

———————

## SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 janvier 1932)

L'intendance militaire a pris des mesures pour de plus gros achats de riz indochinois — Les efforts du comité créé par le gouvernement général de l'Indochine, et que préside, en France, M. Blanchard de la Brosse [2], commencent à porter leurs fruits. L'intendance militaire, qui achetait jusqu'à ce jour des riz comportant une proportion élevée de brisures, a été invitée à introduire dans son cahier des charges la clause suivante :

———————

[2] Paul Blanchard de la Brosse : ancien gouverneur de la Cochinchine, directeur de l'Agence économique de l'Indochine à Paris :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Agindo-Paris.pdf

« Le riz destiné à l'alimentation de l'armée devra être en provenance des colonies françaises (type équivalent au Saïgon nº 1). Il devra être réusiné après son débarquement dans la Métropole et ne devra pas contenir plus de 10 % de brisures nº 0 demi grain Il sera absolument sain, sans odeur, blanchi au même degré que le riz de table du commerce, et entièrement exempt de farines, poussières ou insectes. Il sera logé dans des sacs neufs, les sacs usagés étant la pépinière des insectes. »

La rédaction de cette clause est l'œuvre de l'Union coloniale.

———————————

## À l'Office indochinois du riz
(*L'Éveil de l'Indochine*, 10 avril 1932)

Le conseil d'administration de l'Office indochinois du riz s'est réuni en séance ordinaire le 4 mars sous la présidence de M. Trives, vice-président.

Étaient présents : MM. Trives, vice-président ; Bouvard, Chevretton, Labaste, Sicuchun, Simbun, Truong van Ben, Vo hieu De, de Vismes, Balencie, Jacquet et Luu van Lang.

MM. Gressier, Bui quang Chieu, Nguyên tan Loi, Souhaité [Denis frères] s'étaient excusés.

### L'examen des dernières prévisions

Les dernières prévisions de récolte de la campagne 1931-32 ont été examinées ; malgré une diminution des surfaces cultivées, estimée à 10 %, la production parait devoir égaler celle de la campagne précédente (2.320.000 t.) ou même la surpasser légèrement.

Les cours de paddy pratiqués dans les pays de production ont été rapprochés des cotations à Cholon. Il a été dit que la marge entre les premiers et les seconds était exagérée au détriment du riziculteur.

La question de la défense contre l'eau salée a été abordée. Pendant plusieurs mois de la saison sèche, les cours d'eau naturels ou artificiels qui sillonnent la Cochinchine sont envahis par l'eau de mer ; cet état de choses porte un préjudice grave à la riziculture. La construction de quelques ouvrages mobiles sur des canaux et des rachs permettrait de remédier à cette situation. Des études vont être entreprises ; l'Office indochinois du riz, les Services des Travaux publics, les Services agricoles, les riziculteurs intéressés y collaboreront.

Le conseil a discuté, à la demande du Gouvernement général, l'opportunité de l'institution d'une police intérieure sanitaire des cultures. Une importante documentation a été compulsée par les membres du conseil qui ont décidé une consultation des autorités administratives éventuellement chargées d'appliquer la réglementation en cause.

Communiqué

N.D.L.R. — Il suffit de voir la composition du conseil à cette réunion pour comprendre que cet office n'est que pour une faible partie un organe administratif et en grande partie la représentation des intérêts rizicoles du pays.

———————————

## Office indochinois du riz
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 avril 1932)

Le 15 courant s'est tenue sous la présidence de M. Yves Henry, inspecteur général de l'Agriculture, la première réunion du conseil consultatif de la riziculture du Nord Indochine.

Étaient présents : MM. Guillaume, Gauthier et Vu-van-An, riziculteurs, MM. Nguyên tri phu et Nguyên van Sy, riziculteurs, présidents du conseil d'administration des banques du crédit populaire agricole de Bac-Ninh et de Thai-Binh, MM. Bernhard, directeur des Distilleries de l'Indochine et Samuel Long, directeur du Crédit foncier, MM. Nguyen huu Cu, Nguyen gia Huy, riziculteurs, et Ton that Quang riziculteur, président du conseil d'administration de la banque agricole de Thanh-Hoa s'étaient excusés.

Après un exposé par le président des attributions du conseil, objectifs, méthodes et moyens de travail de l'Office, le directeur de cet établissement, M. de Visme, a fait un compte rendu des travaux antérieurs exécutés par les Services locaux, de l'organisation et des travaux propres de l'Office.

La méthode de travail repose au début sur la création de champs d'expériences chez les particuliers, dans l'étude systématique des terres de rizières du Tonkin et du Nord-Annam et dans l'étude des moyens de lutte contre les parasites et maladies du riz avec la coopération des laboratoires de l'Institut des Recherches agronomiques. Les résultats déjà acquis dans la préparation de la carte agrologique, dans l'amélioration de la charrue annamite, dans l'emploi raisonné des engrais, et dans l'étude des variétés, ont été exposés.

L'organisation d'un réseau de renseignements concernant l'étendue des terres cultivées et les rendements à l'hectare à chaque campagne est indispensable aux pouvoirs publics pour prendre à bon escient les mesures concernant la sortie du riz et intervenir au besoin dans les mouvements intérieurs du paddy. L'Office s'est assuré à cet effet le concours des administrations locales.

Il a été rendu compte des études faites par le bureau d'études d'hydraulique agricole en coopération avec les Services des Travaux publics pour la préparation de projets d'irrigation et la détermination des meilleurs modules d'irrigation.

Un intéressant échange de vues a eu lieu concernant l'usage des engrais, le rôle des banques agricoles dans l'achat et la cession à crédit aux cultivateurs des engrais, semences, instruments de culture.

On a demandé que les aménagements de détail des rizières concernant l'irrigation et le drainage, le curage des canaux fassent l'objet d'une enquête, province par province. On a reconnu que les modèles de charrues préconisés par l'Office constituent un progrès très net sur la charrue annamite et sont accueillis très favorablement par les riziculteurs.

———————

## Office indochinois du riz
(*Chantecler*, 4 octobre 1934)

Le conseil d'administration de l'Office indochinois du riz est composé comme suit : le secrétaire général du gouvernement général, président ; M. Gressier*, président d'honneur du syndicat des riziculteurs de Cochinchine, vice-président ; membres nommés par le Gouvernement général : MM. Bardouillet, directeur général de la Société des distilleries de l'Indochine* à Saïgon ; de Ligondès, administrateur de la Compagnie de commerce et navigation* ; Duval, directeur de la Société agricole et industrielle de Tourcham* ; Gannay inspecteur général de la Banque de l'Indochine ; Jourdan, président d'honneur du syndicat des riziculteurs ; Lambert, directeur général de la Compagnie foncière du Cambodge* ; Ng. huu Vinh, doc phu su en retraite, à My

tho ; Ng. thanh Liem, rizier à Saïgon ; Pujet [*sic* : Pujol], administrateur délégué de la Société rizicole de Battambang* ; Sien Chun, président de la Banque agricole de Soairieng ; Souhaité, administrateur délégué de la Société des riz d'Indochine* ; [Alexis] Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise* à Saïgon ; Truong van Ben, industriel à Cholon.

Membres permanents : MM. le délégué de l'inspecteur général des travaux publics, le chef des services agricoles de Cochinchine, le chef des services agricoles du Cambodge, le directeur de l'office indochinois du riz.

Assistent aux séances : le gouverneur de Cochinchine et le résident supérieur au Cambodge.

———————

## Office indochinois du riz
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 septembre 1932)

Nous publierons demain dans notre page de supplément le compte-rendu des travaux exécutés par l'Office indochinois du riz.

Ce compte rendu a été lu le mardi 23 août par M. de Visme, directeur de l'Office indochinois du riz, à la séance du conseil d'administration que M. le gouverneur général Pasquier, M. le secrétaire général Pagès ; M. le directeur des Finances Diethelm et plusieurs autres personnalités honoraient de leur présence.

———————

## [Bibliographie]
(*Riz et riziculture*, 1934, p. 153-154)

AURIOL, R.-F. [3] et HO-HUE. — Résultats d'enquête sur la détermination du taux d'humidité et du taux d'impuretés du paddy (charge) considéré comme grain marchand. *Bulletin économique de l'Indochine*, Hanoï, 36e année, 1933, pp. 1067-1082 (Extraits).

L'Office indochinois du riz ayant été chargé de donner dès que possible une définition du « paddy loyal et marchand », il a semblé nécessaire d'étudier, tout d'abord, la nature et la proportion des impuretés rencontrées dans les divers lots de grains prélevés dans des conditions différentes et dans des régions variées, ainsi que la fréquence du taux d'humidité.

À cet effet, une première enquête conduite dans les principaux centres rizicoles de la Cochinchine et dans quelques régions du Cambodge a permis de recueillir 567 échantillons pesant en moyenne 1 kilogramme l'un, pour chacun desquels ont été déterminés l'humidité et le taux d'impuretés (charge).

Il résulte de ce travail que deux points doivent être retenus, l'un définitivement, le second provisoirement pour quelque temps encore.

1 ° En aucun cas, on ne devrait admettre pour le paddy marchand une teneur en eau supérieure à 14 % ;

---

[3] Roger-François-Jules Auriol (Paris XVIIIe, 30 déc. 1900-Toulouse, 20 nov. 1983) : fils d'André Pierre Auriol et de Joséphine Alice Beuvelet, épiciers. Marié à Paris XVIIIe, le 12 juin 1928, avec Louise Germaine Gelly. Ingénieur chimiste de l'Université de Toulouse, chimiste au Laboratoire central du ministère des Finances, affecté à l'Institut de recherches agronomiques de Saïgon (1928), puis à l'Office indochinois du riz. Membre du Conseil des recherches scientifiques de l'Indochine (17 février 1941). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 5 octobre 1947), officier du mérite agricole (*JORF*, 15 mars 1948).

2° Provisoirement, il ne semble pas possible de fixer la limite des impuretés (charge) à plus de 2,50 % ; on devrait pouvoir la ramener à 2 % très aisément et à un nombre inférieur pour les Coopératives de stockage.

Les auteurs ne considèrent pas ces chiffres comme définitifs, mais devront poursuivre leurs études pour réviser ces premières données.

———————————

## COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

M. Caussin réclame avec ardeur la suppression de l'« Office du riz » qui coûte 275.000 piastres par an au budget. Le 1er décembre, la « Dépêche » défend l'« Office du riz » et son effort de standardisation et réclame de la patience. Dans la « Dépêche » du 18, Caussin revient à la charge. Le 3 janvier, M. Van Hoan lui répond et cite M. Jourdan qui, à Soctrang, a obtenu 148 gias à l'ha. avec des engrais ; le 7, M. Caussin revient sur la question.

———————————

## COCHINCHINE
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 18 mars 1937)

Un congé administratif de six mois, à solde entière de présence, est accordé à M. Angladette, ingénieur adjoint de 1re classe des Travaux d'Agriculture, en service à l'Office indochinois du riz à Saïgon, pour Paris.

———————————

## LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL À L'OFFICE INDOCHINOIS DU RIZ
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 septembre 1937)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Brevie_gougal_IC_1937-1939.pdf

Saïgon, 23 septembre. — Mercredi matin, M. le gouverneur général Brévié accompagné du gouverneur de la Cochinchine, a visité les laboratoires de l'Office indochinois du riz.

Reçu par M. Devisme [Paul de Visme], directeur de l'Office, le chef de l'Union a été guidé dans les différents services. Il a manifesté sa satisfaction des résultats obtenus, et a dit sa volonté de soutenir l'œuvre moralement et matériellement.

Le gouverneur général a visité ensuite les haras de Cochinchine.

———————————

## REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE

———————————

## L'OFFICE DU RIZ
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 octobre 1937)

Nous avons dit et montré dans. de précédentes chroniques que M. le gouverneur général Brévié n'avait pas voulu quitter la Cochinchine pour remonter au Tonkin sans avoir visité toutes les belles organisations du Sud et pris contact avec tous les groupements.

L'*Impartia*l, au lendemain de la visite du chef de la Colonie à l'Office du riz, a publié sous la signature de son directeur, A.D. :

On sait qu'avant son récent départ pour le Tonkin, M. le gouverneur général Brévié a tenu à faire une visite à l'Office du riz. L'intérêt très spécial que M. Brévié manifeste justement pour les problèmes agricoles de l'indochine en même temps que le souci légitime de s'instruire des méthodes appliquées par cet établissement scientifique et de se renseigner sur les résultats déjà obtenus devaient amener le gouverneur général à compléter sa documentation personnelle par une longue conversation avec M. Devisme [Paul de Visme], directeur de l'Office du riz, et ses collaborateurs cochinchinois présents à Saïgon, surpris dans leur laboratoires et au milieu de leurs collections.

L'Office du riz, installé, si mes souvenirs sont exacts, depuis 1931, a subi chaque année les assauts répétés d'acerbes critiques. C'est le sort en Indochine de presque tous les établissements que, depuis une trentaine d'années, d'être violemment pris à partie lors de la discussion du budget, qui les alimente, — et les campagnes de systématique dénigrement se poursuivent à l'ordinaire, même après la clôture des sessions de nos grandes assemblées. Il a trop longtemps fallu se rendre à cette évidence que certains mandataires des populations indochinoises semblaient hostiles par principe (compte non tenu de motifs personnels d'animosité) à toute organisation scientifique de moyens d'études du sol indochinois, de ses productions actuelles et de son potentiel de production, ainsi que des méthodes susceptibles d'étendre le champ des activités d'une population généralement pauvre et exagérément routinière, moins par indolence que par ignorance.

Ces dispositions d'esprit, constatées presque chaque année chez quelques représentants d'une opinion mal renseignée, ne semblent pas avoir été influencées par l'exemple que donne cependant à l'Indochine, dans les colonies voisines des Pays-Bas et de l'Angleterre, le magnifique développement des institutions scientifiques qui s'imposent à l'admiration des corps savants du monde entier. Il est juste toutefois de reconnaître que, depuis peu, les détracteurs obstinés des établissements indochinois de culture scientifique de toute nature, se heurtent à l'opposition véhémente de quelques conseillers, mieux renseignés ou plus ouverts à la notion primordiale des nécessités qu'impose aux nations modernes le souci d'une exploitation rationnelle, méthodique et scientifique des domaines coloniaux. Pour l'honneur de l'Indochine et de la science française, il faut espérer que nos assemblées délibérantes, dont les discussions sont hélas ! imprimées, se garderont de plus en plus de donner aux étrangers friands de tout prétexte à critiques désobligeantes, l'occasion de constater les manifestations d'un béotisme qui ferait douter parfois de l'intelligence et de la culture françaises.

À qui conserverait des doutes sur l'intérêt que présente pour le pays une institution comme l'Office du riz (dont on ne saurait assimiler le rôle à celui de l'Office du blé, œuvre du dernier ministère en France), je ne saurais trop conseiller la lecture attentive et à petites doses d'une brochure de 160 pages, tout récemment publié par l'Office du riz, éditée remarquablement chez Portail et qui comporte le détail de travaux effectués par le laboratoire de génétique de l'Office du riz de 1933 à 1937 pour la Cochinchine et le Cambodge. Cet opuscule, extrêmement intéressant pour qui possède déjà quelques notions sur les questions de riziculture et sur les méthodes de la biologie végétale, est œuvre d'un jeune chef de laboratoire, M. Gérard Huet, ingénieur agronome, et d'un de ses assistants indigènes, M. Lê-that-Loi, attaché au même laboratoire. La participation de ce dernier se limite à l'examen des résultats de la campagne 1936-1937 et à la préparation du plan de campagne 1937-19358. Les trois autres parties de la brochure, et notamment la première qui comporte l'exposé des programmes à remplir et des méthodes suivies, est l'œuvre de M. Huet.

La lecture de cette brochure est éclairée par une table des matières fort détaillée et qui permet de se rendre compte, dès le début de l'exposé, des idées directrices qui inspirent les recherches. et les méthodes et dont l'application rigoureuse doit aboutir à des résultats pratiques d'une très réelle importance pour l'économie du pays, par

l'amélioration des qualités exportées et par l'éducation culturale des producteurs. Il faut, au surplus, savoir gré à M. Gérard Huet d'avoir pu éviter dans la première partie de sa brochure (les 65 premières pages), strictement dogmatique, tout excès de vocabulaire technique, qui en rendrait la lecture ingrate et quelque peu rébarbative pour les profanes qui sont légion. M. Huet, qui n'a pas encore 29 ans, est manifestement animé d'une foi ardente et d'une robuste confiance dans les résultats futurs de ses travaux et de l'œuvre de l'Office du riz. J'estime qu'il convient de rendre hommage à des sentiments, qui conditionnent en toute matière, mais surtout dans la recherche scientifique, le travail utile et le succès. Il y a là, en outre, un exemple du plus haut intérêt pour les collaborateurs annamites de nos jeun ingénier agronomes : la pratique des méthodes, où l'esprit d'initiative doit-venir au secours des hypothèses scientifiques, où l'observation méticuleuse des phénomènes naturels et l'induction doivent aboutir à la conjecture des rapports de causalité confirmés par la multiplicité des expériences, constitue la meilleure discipline intellectuelle pour les agronomes annamites d'un proche avenir, auxquels incombera la rude tâche d'éduquer les masses agricoles et de leur faire apprécier les résultats des méthodes culturales améliorées et plus lucratives.

A. D.

———————

## Office indochinois du riz

(*L'Information d'Indochine, économique et financières*, 21 janvier 1939)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 28 décembre 1938 :

Conformément aux dispositions de l'art. 1er de l'arrêté du 19 novembre 1938, sont désignés pour faire partie en qualité de membres titulaires du conseil d'administration de l'Office indochinois du riz :

MM. Souhaité, administrateur délégué de la Société des Riz d'Indochine ; Pujol, directeur de la Société rizicole de Battambang ; le Dr Nguyên-van-Thinh, en remplacement de MM. Lambert, Nguyên-thanh-Liêm et Nguyên-van-Vinh.

Est renouvelé pour une nouvelle période de deux années, le mandat comme membres titulaires du conseil d'administration de l'Office indochinois du riz de :

MM. Jourdan, riziculteur à Thanhtu ; de Ligondès, administrateur de la Compagnie du commerce et de navigation [CCNEO] ; Gressier, riziculteur à Cantho ; Truong-van-Ben, industriel à Cholon, membre de la Chambre d'agriculture de Cochinchine ; Ng.-tan-Loi, président du Syndicat agricole de Bentré.

———————

## Désignations — Mutations

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1939)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 30 janvier 1939 :

……

M. Pottier, ingénieur adjoint de 2e classe du Génie rural, précédemment en service à l'Office indochinois du riz, rentrant de congé, est mis à la disposition du Directeur des Services économiques pour être affecté à l'Inspection générale de l'Agriculture, de l'Élevage et des forêts.

———————

## Office indochinois du riz

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1939)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 28 décembre 1938 :

Conformément aux dispositions de l'art. 1er de l'arrêt du 19 novembre 1938, sont désignés pour faire partie en qualité de membres titulaires du conseil d'administration de l'Office indochinois du riz ;

MM. Souhaité, administrateur-délégué de la Société des Riz d'Indochine ; Pujol, directeur de la Société rizicole de Battambang ; le Dr Ng van Thinh, en remplacement de MM. Lambert, Nguyên van Liêm et Ng. van Vinh.

Est renouvelé pour une nouvelle période de deux années, le mandat, comme membres titulaires du conseil d'administration de l'Office indochinois du riz de :

MM. Jourdan, riziculture à Thanh-tu ; De Ligondès, administrateur de la Compagnie du commerce et de navigation ; Gressier, riziculture à Can-tho ; Truong van Bên [4], industriel à Cholon, membre de la chambre d'agriculture de Cochinchine ; Ng. tan Loi, président du Syndicat agricole de Bentré.

---

COCHINCHINE
Giaray
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1940)

Indemnités

Par décision du gouverneur général de l'Indochine du 14 novembre 1940 :

M. Auriol Roger, chimiste principal de 3e cl. des laboratoires du ministère des Finances, en service détaché à l'Office indochinois du riz, chef des laboratoires de technologie, d'agrologie et de chimie, mobilisé à partir du 7 octobre 1940, ayant, depuis cette date, continué à assurer les fonctions dont il était chargé, est autorisé à conserver le bénéfice de l'indemnité pour supplément de fonctions prévue par l'arrêté du 28 décembre 1934, aussi longtemps qu'il assurera ce service.

---

COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1940)

Naissance

Nous apprenons avec plaisir la naissance de la petite Françoise Marcelle André, fille de Mme et M. Angladette, ingénieur à l'Office indochinois du riz, mobilisé comme lieutenant à la Compagnie des Télégraphistes coloniaux.

Nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonne santé à la mignonne fillette.

---

COCHINCHINE
SAIGON
Les visites du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1941)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Decoux-agenda_1940-1945.pdf

---

[4] Truong van Bên : fondateur de l'huilerie-savonnerie Vietnam à Cholon : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Truong_van_Ben.pdf

Saïgon, 4 février. (Arip). — L'Amiral Decoux a visité dans la matinée du 4 février à Saïgon, l'Institut des Recherches agronomiques (section du Sud) et l'Office du Riz.

.....

Le Gouverneur général a été reçu à l'Office du Riz par M. de Visme, qui l'a mis au courant des études faites également sur les produits de remplacement. C'est ainsi par exemple que l'Indochine est déjà en mesure de fabriquer elle-même toutes les farines maltées nécessaires à sa consommation.

En même temps, l'Office du Riz poursuit ses travaux habituels et, en particulier, ceux qui portent sur les semences sélectionnées, dont 25.000 tonnes sont distribuées annuellement aux agriculteurs. L'objet de ces travaux est de choisir parmi les mille et quelques variétés de riz, qui existent en Indochine un certain nombre de qualités à haut rendement répondant aux besoins de la consommation locale ou aux desiderata des marchés importateurs. La production devra devenir ainsi à la fois plus forte et plus stable et fournir aux exportateurs un produit classé et constant.

Dans l'un et dans l'autre des établissements visités, M. Carton a tenu à signaler à l'Amiral Decoux l'importante et efficace collaboration apportée [aux] recherches entreprises par les spécialistes indochinois associés aux ingénieurs français.

———————

SAIGON
À l'Office indochinois du riz
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1941)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 18 février 1941 :

Sont désignés pour faire partie en qualité de membres titulaires du Comité de direction technique de l'Office indochinois du riz institué par l'arrêté du 10 février 1936 :

MM. Jacques Duval, directeur de la Société rizicole de Tourcham (Annam) ; le R. P. Collot, curé de la paroisse de Lang-gu (Long-Xuyên) ; Nguyên-van-Thinh, docteur, riziculteur ; Lê-thuan-Hoa, riziculteur ; Souhaité (en son absence M. Lepervanche) de la maison Denis frères ; Ville (en son absence M. Joly), de la maison Rauzy & Ville ; Bardouillet, directeur général de la Société française des Distilleries de l'Indochine ; Mazet, industriel ; Bruno, directeur de la Banque de l'Indochine* à Saïgon (en son absence M. Vachez) ; Truong-chan-Pham, rizier à Cholon.

———————

BIBLIOGRAPHIE AGRICOLE

———————

Études chimiques et technologiques des paddy, riz et dérivés
par Roger F. AURIOL
(*L'Écho annamite*, 8 juin1942)

M. Roger F. Auriol, Chef de la Division de Technologie, d'Agrologie et de Chimie de l'Office indochinois du Riz, vient de faire paraître, à l'Imprimerie A. Portail, une remarquable étude sur les *Études chimiques et technologiques des paddy, riz et dérivés*.

Le premier chapitre (car l'ouvrage de M. Auriol se publie par fascicules) est consacré à la paille de riz. Parmi tous les renseignements de premier ordre qu'on y trouve, nous retiendrons plus particulièrement :

La paille et l'alimentation du bétail — Le fumier.

Tourteaux et pailles mélassées.

Usages de la paille : paillassons d'horticulteurs, paillons, torchiliens, ouvrages de vannerie, paillis, couverture des bâtiment ruraux.

La paille de riz en papeterie.

Aperçu sur la consommation du papier et les besoins en matières premières.

Importation de pâtes et de papiers en Indochine. Les ressources indochinoises. Possibilités offertes par les pailles et par la paille de riz en particulier.

L'étude de M. Auriol donne également d'intéressants renseignements sur les qualités du papier de paille de riz, qui, sans pouvoir remplacer le bois, pourrait néanmoins apporter un appoint intéressant, réalisant ainsi une économie très importants sur les pâtes de bois.

Le travail de M. Auriol est de ceux que l'on doit consulter si l'on veut utiliser une des richesses de notre Indochine : la paille de riz.

Agriculteurs, industriels, artisans, tous ont intérêt à prendre connaissance des travaux de nos techniciens. Car il ne faut pas oublier que c'est de l'étroite coopération des uns et des autres que dépendant le développement et la prospérité de ce pays.

———————

Conseil de recherches scientifiques de l'Indochine
(*L'Écho annamite*, 18 novembre 1942)

……

M. J. Genevray expose au Conseil le résultat des recherches suivantes :

b — MM. R F. Auriol et P. Delbove présentent une seconde note sur la valeur diététique expérimentale comparative entre les riz cargo blanc et riz cargo rouge.

Le riz rouge, ainsi désigné par de nombreux hygiénistes, passe pour être plus nutritif que le riz blanc du commerce.

Afin de vérifier cette opinion couramment répandue, les auteurs comparent la valeur nutritive expérimentale de deux riz cargo, l'un à péricarpe blanc, l'autre à péricarpe rouge, en se servant pour cela de pigeons du pays, et concluent que ces riz cargo d'origine sont, au point de vue expérimental, doués de propriétés nutritives sensiblement identiques.

La faveur dont jouit le riz rouge n'est donc pas le fait de propriétés particulières à cette denrée, et ne tient qu'à un degré d'usinage beaucoup moins poussé(1 à 4 % de taux d'extraction de farines) que le riz blanc du commerce (7 à 8 %).

———————

Pendant l'Occupation

———————

L'effort français en Indochine
par H. A. Masquarie
(*Le Journal de Saïgon*, 18 octobre 1946)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indochine_eco_1939-1947.pdf

I

……

Nous avons eu sous les yeux le rapport très complet de MM. Bigot, médecin lieutenant-colonel des Troupes coloniales, et Auriol, chef du Service de chimie de l'O.I.R., sur cet extraordinaire travail d'équipe qui a abouti, en somme, à produire, avec des moyens de fortune, les médicaments pour soigner tous nos malades et prévenir la propagation des épidémies.

……

Pendant l'Occupation

———————

L'effort français en Indochine
(*Le Journal de Saïgon*, 5 novembre 1946)

III

……

À Saïgon, Auriol, directeur du laboratoire de l'O. I. R., réussit à fournir plus de quatre vingts produits réclamés, tant par l'industrie que par le Service de santé.

Notamment, ce chimiste mit au point la préparation de la caféine à partir des déchets du thé vert, la préparation des chhorhydrates de caféine et de morphine, de la strychnine et du sulfate de strychnine… tous produits dont les hôpitaux (annamites comme européens) avaient besoin chaque jour, et qui n'avaient pas d'autre façon de s'en procurer.

Tout eut été pour le mieux, et eut pu durer si ces produits n'eussent été de redoutables toxiques. Les Japonais, qui avaient une peur maladive des poisons, en interdirent la fabrication dès le 9-Mars.

Inutile de dire que le laboratoire Auriol n'en continua pas moins, quoi qu'il pût advenir, à travailler pour les hôpitaux malgré la Japonais. Cela dura jusqu'au 20 juillet 1945, date à laquelle M. Auriol fut arrêté et mis en prison.

Les travaux du laboratoire de l'O.I R. cessèrent immédiatement, et la situation des blessés et des malades hospitalisés menaça brusquement de tourner au tragique.

La fin des hostilités qui survint peu après, devait permettre, avec le rétablissement des liaisons maritimes, le réapprovisionnement en médicaments de première nécessité.

……

———————————————

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la République française*, 27 juillet 1950)

Au grade d'officier.

De Visme (Maurice-Paul), directeur de l'Office indochinois du riz à Saïgon (Indochine). Chevalier du 4 août 1936.

———————————————————